

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2023/494



Le Directeur

OBJET : Délégation de signature à Madame Michelle BRONNER, Directrice adjointe en charge de la direction des ressources humaines

Le Directeur,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 21 février 2023 nommant Monsieur Pascal MARTIN directeur du centre hospitalier Henri Ey de Bonneval à compter du 1^{er} mars 2023,

CONSIDERANT l'organigramme de l'établissement ;

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

DECIDE :

Article 1

Cette décision annule et remplace la décision n°2023/178.

Signature du
mandataire

Article 2

Michelle BRONNER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michelle Bronner', written over a white background.

La Direction des Ressources Humaines est assurée par Madame Michelle BRONNER, Directrice Adjointe de la direction des ressources humaines en charge de toute la gestion courante des ressources humaines y compris la gestion du CSE, a délégation pour signer :
. Tout courrier et document relevant de ses domaines d'attribution à l'exception des conventions de mise à disposition conformément à la réglementation en vigueur (Article L6143-7 du code de la Santé Publique).

Article 3

Jennifer PROUTIÈRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jennifer Proutière', written over a white background.

En cas d'absence déclarée ou d'empêchement de Madame Michelle BRONNER, la délégation de signature sera exercée par Madame Jennifer PROUTIÈRE, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'exception des conventions de mise à disposition conformément à la réglementation en vigueur (Article L6143-7 du code de la Santé Publique).

Line CAUMONT

Article 4

En cas d'absence déclarée ou d'empêchement de Madame Michelle BRONNER et de Madame Jennifer PROUTIERE, la délégation de signature sera exercée par Madame Line CAUMONT, Adjoint des cadres, à l'exception des conventions de mise à disposition conformément à la réglementation en vigueur (Article L6143-7 du code de la Santé Publique).

Article 5

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 5

Cette délégation peut être retirée à tout moment.

Article 7

La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} mars 2023.

Fait à BONNEVAL,
le 1^{er} mars 2023



Destinataires :

- Préfecture (recueil actes administratifs)
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Madame Michelle BRONNER
- Madame Jennifer PROUTIERE
- Madame Line CAUMONT
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- Direction